Date d'édition : 21/08/2023



Référentiel de Paye



202220

Indemnité des conseillers d'Etat en service extraordinaire nommés en application du II de l'article L. 121-4 du code de justice administrative part fixe

1. Identification

Code BJ	202220
Libellé bulletin de Paie	IND. C.E. S.E. PART FIXE
Code PAY	2220
Libellé	Indemnité des conseillers d'Etat en service extraordinaire nommés en application du II de l'article L. 121-4 du code de justice administrative part fixe
Référence	202220
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	MI008 - Conseil d'Etat
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/03/2018
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/03/2018
Date de fin de validité de la fiche	

Documentation Pissarho

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/202220_CE_IND_C.E._S.E._PART_FIXE.pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/EL_22_mvt_22.XLSX

Commentaire	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2018-134 du 27 février 2018 relatif à l'indemnité des conseillers d'Etat en service extraordinaire nommés en application du II de l'article L. 121-4 du code de justice administrative		JUSE1736526D
Arrêté du 27 février 2018 pris pour l'application du décret n° 2018-134 du 27 février 2018 relatif à l'indemnité des conseillers d'Etat en service extraordinaire nommés en application du II de l'article L. 121-4 du code de justice administrative		JUSE1736539A

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

N - Contractuel nommé par décision gouv	
T - Magistrat ordre admin - CE	
Titulaire ou magistrat	

Date d'édition : 21/08/2023

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Les Conseillers d'Etat en service extraordinaire sont nommés après avis du vice-président du Conseil d'Etat:

- agents publics retraités agents publics en activité mis à disposition par leur administration d'origine n'ayant pas la qualité d'agent public.

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Conseil d'Etat

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Les conseillers d'Etat en service extraordinaire, nommés pour exercer des fonctions consultatives, siègent à l'assemblée générale et peuvent être appelés à participer aux séances des autres formations administratives.

3.5 Autres conditions

Les conseillers d'Etat en service extraordinaire, nommés en application du II de l'article L. 121-4 du code de justice administrative, sont choisis parmi les personnalités qualifiées dans les différents domaines de l'activité nationale.

3.6 Conditions d'exclusion

Les conseillers d'État en service extraordinaire, nommés en application du II de l'article L. 121-4 du code de justice administrative, ne peuvent être affectés à la section du contentieux.

4. Incompatibilités

Commentaire

Néant

5. Modalités de liquidation

1 - PART FIXE

5.1 Expression métier

Cette indemnité est versée à compter du jour de l'installation des conseillers d'Etat en service extraordinaire en assemblée générale.

- Agents publics retraités:

Montant mensuel = montant annuel / 12

Le montant annuel est fixé par arrêté: 18 700 € au 01/03/2018.

- Agents publics en activité:

Le cumul avec leur traitement soumis à pension ne peut être supérieur au traitement maximum afférent au grade de conseiller d'Etat.

- Conseiller n'ayant pas la qualité d'agent public: Le montant est fixé par leur contrat d'engagement, pour la durée de leur nomination en cette qualité et par référence à la rémunération perçue par les conseillers d'Etat en service ordinaire.

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Pour les conseillers, agents publics en activité, le cumul avec leur traitement soumis à pension ne peut être supérieur au traitement maximum afférent au grade de conseiller d'Etat.

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
OUI	

Date d'édition : 21/08/2023

6. PAY

61	Info	rmatio	1 DAY	·NF	ΔΝΤ

6.2 Description du mouvement

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
2220	00	JJMMAA	1 ou 2	Voir liste des codes taux	0000	0000000	1
Indemnité des conseillers d'Etat en service extraordinaire nommés en	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer				Elément permanent

6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui